



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-QUINZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 31 juillet 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 31 juillet 2026, au Quartier Général du Service National à la cité de Kaniama Kasese, dans la province du Haut-Lomami, la quatre-vingt-quinzième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. De la nécessité de mettre en place le dispositif de suivi-évaluation des projets agricoles dans leur volet de mise en œuvre sur terrain

Le Président de la République tient à ce que l'agriculture serve de levier majeur de la transformation économique de notre pays et joue pleinement son rôle de pilier de la souveraineté alimentaire.

Il a fait observer qu'à ce titre, ce secteur bénéficie d'importants investissements publics ainsi que de l'appui de nombreux partenaires techniques et financiers à travers plusieurs programmes et projets.



Le Président de la République a martelé qu'il ne saurait exister de décalage entre les ressources mobilisées et les résultats observés sur le terrain, au risque de susciter des interrogations légitimes quant à la visibilité des interventions, à leur niveau d'exécution, à leur coordination ainsi qu'à leur impact réel sur les populations bénéficiaires.

En effet, a – t – il souligné, aucune politique publique ne peut atteindre les objectifs qui lui sont assignés sans une connaissance exhaustive des projets en cours, une parfaite traçabilité des ressources engagées et un dispositif rigoureux de suivi-évaluation permettant de mesurer objectivement les progrès réalisés, d'identifier les contraintes et de mettre en œuvre, en temps utile, les mesures correctives appropriées.

Pour garantir l'atteinte des objectifs fixés en matière de souveraineté alimentaire, de création d'emplois, de développement des chaînes de valeur agricoles et de réduction de notre dépendance aux importations, il a jugé impérieux que le Gouvernement se dote d'outils modernes de pilotage et d'aide à la décision.

Dans cette perspective, il a instruit, sous la coordination de la Première Ministre, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, avec le concours de son Cabinet, d'élaborer, dans les meilleurs délais, un répertoire exhaustif de tous les projets agricoles exécutés sur l'ensemble du territoire national, accompagné d'un dispositif permanent de suivi-évaluation de leur mise en œuvre.

A ce sujet, le Président de la République a indiqué qu'il devra assurer un contrôle régulier de l'exécution physique et financière des projets, des missions périodiques de vérification sur le terrain, la production d'indicateurs fiables de performance, l'alerte précoce en cas de difficultés, ainsi que la formulation de recommandations destinées à améliorer l'efficacité, la transparence, la redevabilité et la coordination des interventions de toutes les parties prenantes.

Ces instruments, a – t – il insisté, permettront au Gouvernement de disposer d'une vision consolidée des investissements agricoles, d'éviter les duplications, de mieux orienter les ressources disponibles, d'accroître l'impact des financements mobilisés et de renforcer la redevabilité dans la conduite de notre politique agricole.



2. De l'accompagnement de l'action de la Task Force Présidentielle de Salubrité et d'Assainissement de la ville de Kinshasa

À ce sujet, le Président de la République a noté avec satisfaction que la Task Force, placée sous son autorité directe pour conduire de manière coordonnée et permanente la lutte contre l'insalubrité dans la ville de Kinshasa, est désormais une réalité. Il a indiqué avoir pu s'en convaincre personnellement lors de sa descente sur le terrain, le 17 juillet 2026, dans le district de la Tshangu à Kinshasa, où les premières opérations en cours traduisent concrètement les engagements pris.

Dans la même dynamique, il a annoncé la tenue, dans les tout prochains jours, de la première réunion du Comité de Pilotage Institutionnel dont le but sera d'évaluer les premières actions engagées et d'arrêter les ajustements nécessaires.

Faisant observer que cette bataille ne peut être gagnée par la seule Task Force, le Président de la République en a appelé à l'appropriation collective de cette cause par tous les Bourgmestres et par l'ensemble des Kinois et Kinoises. Il a souligné que la propreté de Kinshasa est l'affaire de tous et que tout le monde doit se mobiliser afin que la capitale retrouve progressivement son image de « *Kinshasa la Belle* », digne de son rang et de ses ambitions.

À cet effet, il a invité tous les membres du Gouvernement, les services publics concernés ainsi que les autorités provinciales et locales à jouer pleinement et avec célérité la partition qui leur revient afin d'assurer le succès de cette initiative.

La Coordination de la Task Force ainsi que les services compétents de l'hôtel de Ville de Kinshasa ont été, en ce qui les concerne, instruits, de veiller à une gestion rigoureuse de toute la chaîne de traitement des déchets, de leur collecte à leur traitement final, au moyen d'équipements adaptés et dans des délais compatibles avec l'objectif d'empêcher tout nouvel entassement des immondices et de préserver durablement les espaces assainis.

Le Président de la République a également exhorté tous les concitoyens à accompagner cet effort en adoptant des comportements responsables, car la salubrité commence à domicile.



Il a, à ce propos, insisté sur le fait que chaque ménage, commerce et établissement doit s'abstenir de tout acte d'incivisme susceptible de compromettre le travail des équipes déployées sur le terrain.

Dans le même élan, il a invité les chefs de rues, les chefs de quartiers, les Bourgmestres, les autorités de proximité, les confessions religieuses, les associations et l'ensemble des structures communautaires à intensifier les actions de sensibilisation et de mobilisation en faveur d'un changement durable des mentalités.

Le Président de la République a, en outre, encouragé les Bâtisseurs du Service National engagés dans cette opération à agir avec professionnalisme, dans un esprit de proximité avec les populations et dans le strict respect de la dignité humaine, en privilégiant la sensibilisation et les voies légales.

Il a rappelé que cette opération doit être conduite dans le respect de la discipline, de l'ordre public et de la loi, affirmant que c'est à ce prix que Kinshasa deviendra une capitale propre, moderne et exemplaire.

Enfin, le Président de la République a instruit la Coordination de la Task Force de lui transmettre, toutes les deux semaines, un rapport d'exécution faisant état des avancées enregistrées, des difficultés rencontrées ainsi que des propositions de solutions permettant d'améliorer continuellement l'efficacité des opérations.

3. De la situation sécuritaire, politique et socio-économique de l'espace Grand Katanga

Évoquant son itinérance dans le Haut-Lomami, corroborée par les informations en sa possession sur le Grand Katanga, le Président de la République a fait noter aux membres du Gouvernement que la situation sécuritaire, politique, socio-économique et institutionnelle de cette région stratégique appelle une action gouvernementale résolue et sans délai.

Il a souligné que l'existence de poches d'insécurité, comme récemment à Malemba-Nkulu et Bukama, ainsi que la persistance des conflits coutumiers continuent de fragiliser la cohésion sociale.



À cet effet, il a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, ainsi que le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, de renforcer les capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité, notamment les moyens logistiques, le renseignement territorial, la mobilité de la Police Nationale Congolaise et de la Base militaire de Kamina.

Le Chef de l'État a également indiqué que le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières devra procéder, avec les autorités provinciales et les services compétents, à la cartographie des conflits coutumiers et prendre les mesures nécessaires à leur règlement définitif.

Abordant le volet économique, il a fait observer que les difficultés persistantes au poste frontalier de Kasumbalesa continuent de pénaliser la fluidité des échanges et la compétitivité de l'économie nationale.

Face à cette situation, il a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le Ministre des Finances, le Ministre du Commerce Extérieur ainsi que le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics de soumettre, dans les meilleurs délais, un plan intégré de modernisation des accès, de régulation du trafic des poids lourds et de renforcement de la coordination des services de l'Etat afin de fluidifier durablement le trafic.

« Il est plus que temps de remettre de l'ordre », a - t - il insisté.

Par ailleurs, le Président de la République a rappelé que la souveraineté alimentaire demeure une priorité pour le Gouvernement.

Il a fait remarquer que les résultats du Service National dans la production du maïs justifient sa recapitalisation, afin d'en renforcer les capacités de production, de stockage, de distribution et de logistique, notamment au profit des provinces du Kasai et du Haut-Katanga. À cette fin, il a chargé le Ministre des Finances, en collaboration avec les Ministres sectoriels concernés, de veiller à la mobilisation diligente des ressources nécessaires.



Dans le but d'accélérer la transformation locale des productions agricoles et pastorales, le Chef de l'État a, en outre, instruit le Ministre d'État, Ministre de l'Industrie, d'associer pleinement le Fonds de Promotion de l'Industrie au financement et à l'accompagnement des différents projets d'industrialisation, notamment la minoterie, l'exécution totale des infrastructures de stockage ainsi que l'abattoir de Kasese.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, a commencé par annoncer aux membres du Conseil la célébration, ce vendredi 31 juillet 2026, de la Journée internationale de la femme africaine. Elle a précisé que cet événement sera marqué par le dévoilement d'un mur commémoratif et par des déclarations de quelques femmes s'étant particulièrement distinguées.

Poursuivant son propos, elle est revenue sur la mission conjointe de haut niveau consacrée à la gestion de la riposte contre la maladie à virus Ebola. Elle a indiqué avoir conduit cette mission du 24 au 25 juillet 2026 dans les provinces de la Tshopo et de l'Ituri, en compagnie des partenaires techniques et financiers, en vue d'apporter un soutien multisectoriel efficient à cette riposte.

S'agissant de la situation dans la province de la Tshopo, la Première Ministre a souligné que le Gouvernement a rapidement procédé à l'activation des mécanismes nationaux de coordination pour une riposte rapide et multisectorielle, afin de prévenir toute propagation à l'échelle nationale ou transfrontalière. Elle a, en effet, rappelé que cette province constitue le principal carrefour économique et de transport reliant, par le fleuve, l'Est de la République Démocratique du Congo à la capitale Kinshasa, ainsi qu'aux pays voisins.

Dans ce même élan de renforcement de la coordination des opérations, la Première Ministre a indiqué avoir tenu une séance de travail, le 27 juillet 2026 à la Primature, assistée par le Ministre de la Santé Publique, de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale. Au regard de la nécessité d'orienter les opérations actuelles de la riposte vers la durabilité et dans la perspective du renforcement du système de santé national, lequel passe par la promotion de centres d'excellence, elle a instruit le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale d'intégrer cette exigence stratégique dans l'approche générale. Cela éviterait au pays de recommencer sans cesse les mêmes processus à chaque épidémie.



Dans ce cadre, la Première Ministre a signifié qu'elle attend du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, dans les plus brefs délais, un rapport sur les fonds engagés par l'Exécutif et les partenaires, ainsi qu'une feuille de route des actions à venir assortie de leur programmation financière soient préparés.

À ce sujet, elle a souligné l'urgence de procéder à l'apurement des arriérés des primes dues aux équipes techniques engagées dans la riposte, sur la base des listes et fichiers harmonisés avec la nouvelle équipe de coordination basée en Ituri.

Afin d'éviter que la crise sanitaire actuelle n'aggrave la situation humanitaire, en raison du nombre élevé de personnes déplacées internes regroupées dans des sites précaires au sein de certaines localités touchées par l'épidémie, elle a demandé à la Ministre d'État, Ministre des Affaires Sociales, des Actions Humanitaires et de la Solidarité Nationale, de lui présenter sous quinze (15) jours, en collaboration avec le Ministre de la Santé, des propositions concrètes dans le cadre des actions de synergie et de renforcement de la riposte.

Enfin, la Première Ministre a terminé son propos en insistant, à l'attention des membres du Gouvernement, sur la nécessité de renforcer les mécanismes d'examen des projets de textes au niveau du Gouvernement avant leur envoi au parlement.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *L'itinérance du Président de la République, Chef de l'Etat dans la province de Haut Lomami où la population salue et se réjouit de son engagement à transformer leur vécu quotidien à travers des projets sociaux ;*
- *Les ordonnances de nominations et mise à la retraite des magistrats ;*



- *La clôture des sessions extraordinaires à la Chambre Haute et la Chambre Basse du Parlement.*

Dans un autre chapitre, il a informé le Conseil de la participation active de notre pays à la 8^{ème} session de la CTSDS, qui a été convoquée à Libreville, au Gabon, du 22 au 24 juillet 2026. Cette session s'est clôturée par le Conseil des Ministres de la COPAX, dont la présidence a été assurée par la RDC, représentée par son Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières.

Les orientations données ainsi que les recommandations y adoptées ont été présentées.

L'autre point d'attention a porté sur la réunion qu'il a présidée le 21 juillet 2026, en présence des membres du Gouvernement et des services concernés, afin de mettre en place un plan de sauvegarde et de récupération du Parc marin des Mangroves et de ses dépendances sur la côte littorale de Banana, dans le territoire de Muanda, menacés de spoliation. Ainsi, il a été convenu qu'une mission interministérielle soit déployée incessamment pour s'enquérir de cette situation et de celle de l'envahissement du site du Camp de Kitona dans le même territoire.

Dans le but de mettre fin à l'insécurité urbaine causée par des bandes de délinquants (shégués) et de criminels (kuluna), une opération spéciale « NDOBO », couplée à des patrouilles pédestres et motorisées, a été menée dans la nuit du 29 au 30 juillet 2026 dans la commune de la Gombe. Au cours de cette opération, 590 personnes ont été interpellées.

Après le tri et la qualification des faits infractionnels, établis au cas par cas, individuellement ou en bande organisée, les présumés criminels ont été transférés à l'Auditorat de la Gombe, tandis que les autres interpellés ont été acheminés vers le site de Kinkole par les services de la ville de Kinshasa.

Pour terminer, le Conseil a été informé que le Groupe de Lutte contre la Criminalité et les Stupéfiants de la Police de Kinshasa vient de mettre la main sur une bande de bandits à main armée, auteure de braquages spectaculaires de cambistes et d'autres commerces dans la ville de Kinshasa, dont les images étaient devenues virales sur les réseaux sociaux.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.2. Situation sécuritaire

De son côté, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté au Conseil la situation opérationnelle marquée par la poursuite des activités hostiles de la coalition RDF-M23 qui continue le renforcement en hommes et en matériels au mépris de la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des principes de cessez-le-feu.

Nos forces armées demeurent en alerte, mobilisées et déterminées à y faire face.

Autre fait marquant relevé par le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, c'est le refus de l'équipe de Mécanisme Conjoint de Vérification Élargi Plus (MCVE +) par la coalition RDF/M23 qui a abouti à l'expulsion des zones sous son contrôle, sans raison valable, d'un de nos officiers supérieurs. C'est une action diligentée qui vise à retarder le déploiement du mécanisme de cessez-le-feu.

Il a rassuré que le Gouvernement tient à la bonne exécution de la mission de ce mécanisme pour permettre la mise en œuvre des engagements librement souscrits et faire avancer le processus de Doha.

Il a aussi fait le point des actions entreprises par nos forces armées pour contenir les actions terroristes menées par les ADF en province de l'Ituri et à Beni dans le Nord Kivu.

Le Ministre Délégué près le Ministre de la Défense chargé des Anciens Combattants a conclu cette partie en revenant sur la situation sécuritaire dans la périphérie de Kinshasa avec le phénomène Mobondo.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 08 au 20 juillet 2026.

Des mouvements des populations constatés notamment dans la Tshopo et au Maniema sur les axes Lubutu-Kisangani et Lubutu-Parc Maïko, aux cas de catastrophe dont l'incendie qui a ravagé 200 cabanes dans la province du Kasai Central, en passant par le choc humanitaire consécutif à la situation



épidémiologique dans le Haut-Uélé et la Tshopo (Ebola) et dans le Tanganyika pour le cas de choléra, elle a présenté chaque cas évoqué dans les moindres détails avec des pistes de solutions.

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a rassuré de l'engagement du Gouvernement à poursuivre avec le déploiement d'une assistance appropriée et coordonnée en faveur des populations affectées, tout en évaluant constamment les besoins prioritaires en vue d'une réponse durable fondée sur le relèvement communautaire et le renforcement de la résilience de ces populations.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale en mission a fait le point de la situation de la 17^{ème} épidémie de la maladie à virus Ebola.

Il a indiqué qu'une nouvelle Zone de Santé affectée a été enregistrée dans la province de la Tshopo, à savoir la Zone de Santé de Kabondo. Le nombre cumulé de zones de santé touchées s'élève désormais à 49 sur les 140 que comptent les cinq provinces affectées.

Il a aussi fait part des actions menées de manière constante pour la meilleure prise en charge médicale gratuite des patients, l'intensification des activités de surveillance sur le terrain, ainsi que l'intensification de la surveillance sanitaire aux points d'entrée et aux points de contrôle.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a, aussi, présenté le rapport de mise en œuvre des instructions relatives à la sensibilisation et à la mobilisation des populations dans la riposte contre Ebola.

Il est enfin revenu sur la situation de l'épidémie de choléra dont la tendance observée à la 29^{ème} semaine est marquée, contrairement à la semaine précédente, par une augmentation du nombre de cas suspects, passant de 1.010 à 1.331, avec 14 décès enregistrés, soit une létalité de 1%. Le dispositif de riposte est opérationnel.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.5. Note d'information relevant du secteur de l'Agriculture

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a présenté au Conseil le Programme national de substitution des importations pour les colis de fin d'année.

Ce programme a pour objectif général d'assurer la fourniture locale de 100% des produits composant les colis de fin d'année destinés aux agents et fonctionnaires de l'État.

Pour y parvenir, il vise à structurer la filière haricot et rizicole autour des agrégateurs, renforcer la filière avicole en sécurisant les cycles de production, développer la pisciculture locale pour diversifier les colis à partir de 2027, moderniser la qualité et la traçabilité des produits grâce au label national et aux QR codes, et mettre en place un mécanisme de préfinancement sécurisé ainsi qu'une gouvernance multisectorielle efficace.

Le modèle opérationnel, l'organisation du stockage, le mécanisme financier, la gouvernance, le calendrier de mise en œuvre ainsi que l'analyse des risques ont été expliqués par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a fait état de la situation du portefeuille des contentieux internationaux de la République Démocratique du Congo avec un focus sur l'état des procédures, les risques identifiés et les mesures de renforcement de la défense des intérêts de l'Etat.

À ce jour, notre pays est engagé dans treize (13) procédures contentieuses internationales devant différentes juridictions et institutions, notamment le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI), la London Court of International Arbitration (LCIA), la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) ainsi que certaines juridictions étatiques étrangères.



Il a rassuré que cette gestion du portefeuille des contentieux internationaux constitue désormais un enjeu majeur de gouvernance publique. Elle exige une approche intégrée associant la défense judiciaire de l'État, la prévention des risques et la protection durable du patrimoine public.

Le renforcement en cours du dispositif institutionnel, financier et juridique permettra de préserver les intérêts supérieurs de la République démocratique du Congo, d'améliorer la sécurité juridique de l'action publique et de garantir une défense cohérente et efficace de l'État devant les instances internationales.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Note d'information relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a entretenu le Conseil sur les réformes-déclencheurs de l'appui budgétaire de la Banque Mondiale.

Après le décaissement en juin 2025 de la première tranche de la série programmatique d'appui budgétaire de la Banque mondiale, a – t – il précisé, le Gouvernement s'est engagé à accélérer et s'emploie à mettre en œuvre les déclencheurs pour le décaissement de la seconde tranche, avant la fin de l'année en cours. En effet, sur le 1 milliard USD attendu, quatre cents millions restent à décaisser.

Pour y parvenir, le Ministère des Finances a encouragé les membres du Gouvernement concernés à poursuivre la mise en œuvre des actions restantes, du reste, déjà engagées pour la plupart. A ce sujet, il a expliqué à leur attention la matrice qui fournit les détails de ces mesures ainsi que les actions à mener.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Note d'information relevant du secteur du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a, quant à lui, entretenu le Conseil sur la nécessité pour le Gouvernement de conjuguer, d'une part, la promotion de la production locale et de la transformation industrielle à Lubumbashi et, d'autre part, la réforme de la gouvernance frontalière à Kasumbalesa et la lutte contre les pratiques illicites qui fragilisent l'économie nationale.



Il s'agit là de deux principaux volets de la mission officielle qu'il a effectuée dans le Haut-Katanga avec son collègue de l'Entrepreneuriat et des Petites et Moyennes Entreprises, assurant l'intérim du Ministre de l'Industrie.

Les constats opérés au cours de cette mission démontrent que la politique de commerce extérieur ne peut produire pleinement ses effets que si elle est articulée à une politique industrielle cohérente, capable d'accroître l'offre locale tout en protégeant celle-ci contre les effets des pratiques frauduleuses et des importations nuisibles.

Les recommandations formulées au Gouvernement convergent à l'idée selon laquelle l'industrialisation locale et la modernisation de la frontière de Kasumbalesa participent d'une même logique stratégique, consistant à réduire la dépendance extérieure du pays, à renforcer la souveraineté économique nationale et à améliorer la gouvernance des flux commerciaux.

Au sujet de Kasumbalesa, spécifiquement, le Président de la République a instruit les membres du Gouvernement en charge de la Défense Nationale, de l'Intérieur et Sécurité, de la Justice, du Commerce Extérieur et bien d'autres concernés à prendre toutes les mesures qu'il faut pour remettre de l'ordre à ce poste frontalier.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant du secteur des Postes et Télécommunications

Le Ministre des Postes et Télécommunications a fait le point sur l'état de lieux du Projet de Transformation Numérique (PTN).

Ce projet dont la mise en œuvre a débuté il y a une année permettra à notre pays d'atteindre 11.500 kilomètres de fibre optique, portant ainsi sa longueur totale à plus de 18.500 kilomètres, contre 7.000 kilomètres actuellement déployés. Il ne se limite pas uniquement au déploiement des infrastructures de télécommunications de base, mais comprend aussi d'autres composantes, toutes, essentielles au développement et à la transformation numérique de notre pays.



En sa qualité de Président du Comité de Pilotage de ce projet, il a salué les efforts déjà engagés en dépit des contraintes budgétaires actuelles et de l'insuffisance des ressources nationales.

Il a aussi souligné la nécessité pour le Gouvernement de recourir à des moyens financiers exceptionnels pour pallier le faible taux de décaissement des financements extérieurs, imputables à la lourdeur des procédures des bailleurs des fonds, afin d'accélérer l'exécution du projet et de concrétiser l'objectif de connecter les 145 territoires de la République à l'horizon 2030.

Par ailleurs, le Conseil a été informé des retombées significatives et bénéfiques engrangées en marge du Sommet des Plénipotentiaires de l'Union Africaine des Télécommunications « UAT » tenu à Abuja au Nigéria, du 20 au 25 juillet 2026.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.10. Note d'information relevant du secteur du Portefeuille

La Ministre du Portefeuille a présenté au Conseil une note d'information à deux volets :

1° Option de restructuration de la SNEL SA.

Au terme de l'analyse des différents scénarii découlant du diagnostic institutionnel, juridique, technique, opérationnel et financier, le consultant chargé par le Gouvernement a recommandé une approche progressive privilégiant la segmentation stratégique de la SNEL SA sous la forme d'une entreprise unifiée, structurée autour de trois pôles opérationnels dédiés à la production, au transport et à la distribution de l'électricité.

Ces pôles disposeront d'une autonomie de gestion et d'une séparation comptable conformes aux exigences de la Loi relative au secteur de l'électricité, telle que modifiée et complétée à ce jour. Cette organisation permettra notamment d'améliorer la transparence des coûts, de déterminer le coût de revient de chaque activité et de garantir le respect des principes de vérité des prix, d'équité et de non-transférabilité des charges.

Cette option préserve l'unité juridique et le patrimoine de la SNEL SA, tout en permettant une mise en conformité progressive avec le nouveau cadre légal.



Elle favorise le renforcement de la gouvernance et de la performance de l'entreprise, la préservation des synergies entre ses différentes activités ainsi que la mobilisation des investissements indispensables au développement du secteur électrique.

2° Lancement, ce 30 juillet 2026, du processus de sélection méritocratique et compétitive des mandataires publics dans quinze (15) Entreprises du Portefeuille de l'Etat.

Il concerne près de 140 postes de mandataires publics desdites entreprises prioritaires. Afin d'en garantir la qualité et la maîtrise opérationnelle, ce processus sera conduit en trois vagues successives de cinq entreprises chacune.

La première vague portera sur les entreprises stratégiques suivantes : SNEL SA, REGIDESO SA, SNCC SA, RVA SA et ONATRA SA, pour les fonctions de Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint et Administrateur. Les mandataires déjà désignés à l'issue d'un processus compétitif ne sont pas concernés par ce processus.

La Ministre du Portefeuille a précisé que ce processus repose sur les principes d'indépendance, de transparence, de concurrence, de mérite, d'équité et de représentativité du genre. Pour chaque poste à pourvoir, un avis d'appel public à candidatures, accompagné des termes de référence, sera largement diffusé par voie de presse et sur les plateformes numériques dédiées. Le processus est ouvert à tous les citoyens Congolais, résidant sur le territoire national ou à l'étranger, les candidatures étant soumises exclusivement par voie électronique.

Pour le Gouvernement, il s'agit d'une étape majeure dans la réforme de la gouvernance des entreprises du Portefeuille de l'Etat. Elle traduit la volonté du Gouvernement de promouvoir un mode de désignation fondé sur la compétence, le mérite, la transparence, la performance et la redevabilité.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 94^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 10 juillet 2026.



IV. EXAMEN ET ADOPTION DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour examen et approbation, un dossier relatif à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat stratégique RDC-USA : Règlement global et par voie de transaction des contentieux fiscaux, douaniers et des recettes non fiscales de la société CHEMAF.

A ce sujet, il a été fait l'économie des conclusions des travaux du cadre de concertation mis en place par le Ministère des Finances en vue de l'examen des dossiers contentieux fiscaux, douaniers et des recettes non fiscales opposant les administrations financières de l'État à la société Chemical of Africa (CHEMAF), désormais détenue par la société américaine Virtus Minerals.

Le Ministre des Finances a aussi passé en revue l'ensemble de termes de l'accord transactionnel. L'implication et l'accompagnement du Gouvernement ont été sollicités quant à ce.

Toute en prenant acte de ce qui a été présenté par le Ministre des Finances, le Conseil a appelé à plus de discussions pour mettre fin à la situation du contentieux évoqué précédemment.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. Dossier relevant du secteur de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier relatif à la réforme structurelle du système doctoral de la République Démocratique du Congo : assainissement, professionnalisation et relèvement de l'excellence académique.

En effet, cette réforme déjà en cours se veut une réponse impérative destinée à restaurer l'autorité de l'État dans le secteur académique. A ce sujet, elle a expliqué de fond en comble :



- *Les piliers de l'action engagée en termes de mesures de sauvegarde (sécurisation du cadre légal, assainissement, Programme National de Bourses et encadrement des établissements) ;*
- *Les axes de déploiement opérationnel immédiat (digitalisation et traçabilité, modernisation des infrastructures de recherche, contrôle de qualité et Audit Qualité annuel, et valorisation de la recherche à impact national) ; et*
- *Le soutien stratégique du Gouvernement non seulement en termes d'appui budgétaire, mais aussi de synergie intersectorielle et de protection de la réforme.*

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS (03) TEXTES

V.1. Projet de texte relevant du secteur des Transports, Voies de Communication et Désenclavement

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Convention de collaboration relative au financement, à la réhabilitation, à la modernisation, à l'exploitation, à la maintenance et au transfert de la ligne ferroviaire Dilolo - Sakania (1.004,5 Km).

Ce texte encadre les modalités de coopération entre l'État Congolais et MOTA-ENGIL AFRICA pour le financement du projet, la réhabilitation des infrastructures existantes, la modernisation du corridor ferroviaire, l'exploitation commerciale, la maintenance durant toute la période contractuelle, le transfert des infrastructures à l'État au terme de la concession. Le montant global du projet est estimé à 1,258 milliard USD.

La mise en œuvre de cette Convention permettra d'améliorer progressivement la capacité de transport jusqu'à 13,7 millions de tonnes par an, de renforcer la compétitivité du Corridor de Lobito, d'assurer une meilleure intégration logistique régionale, de favoriser le transfert de technologies, de promouvoir le contenu local et l'emploi national, d'améliorer les recettes publiques grâce aux retombées économiques du projet.

Après débats et délibérations, ce projet de Convention a été adopté.



V.2. Projet de Décret relevant du secteur de la Santé Publique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le Projet de Décret portant dissolution de l'établissement public dénommé « Hôpital du Cinquantenaire de Kinshasa ».

Ce texte transfère l'ensemble de son patrimoine, de ses droits, obligations et de son personnel au Centre Hospitalier Universitaire du Cinquantenaire (CHU-Cinquantenaire) et replace définitivement cet établissement hospitalier dans le régime juridique applicable aux établissements publics de soins de santé prévu par la Loi n°18/035 du 13 décembre 2018 fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la santé publique telle que modifiée et complétée à ce jour par l'Ordonnance-Loi n°23/006 du 03 mars 2023.

Loin de constituer une simple mesure administrative, cette réforme traduit la volonté du Gouvernement de renforcer la souveraineté sanitaire nationale, d'unifier le régime juridique des hôpitaux publics de référence et de pérenniser une gouvernance hospitalière fondée sur la performance, la transparence et l'intérêt général.

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

V.3. Projet de Décret relevant du secteur des Affaires Sociales

La Ministre Déléguée près le Ministre des Affaires Sociales en charge des Personnes vivant avec Handicap a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le projet de Décret portant transformation, organisation et fonctionnement d'un Etablissement Public dénommé : « *Centre Africain d'Apprentissage des Métiers, d'Handipreneuriat et d'Innovations, en sigle CAMHI* ».

Ce texte a l'avantage de réhabiliter et de transformer le Centre National d'Apprentissage des Métiers des Personnes Handicapées et Invalides (CENAPHI) en un Hub d'innovations et une Vitrine du Handipreneuriat, à travers la mise en place des aménagements raisonnables pour l'apprentissage des métiers à toutes les catégories des personnes avec handicap ainsi que la promotion des innovations et de la créativité des personnes avec handicap en République Démocratique du Congo.



L'objectif est aussi de lutter contre la pauvreté et la précarité de vie des personnes avec handicap dans la société.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce texte.

Commencée à 14h00', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h45'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

